



SGAMI DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS
SERVICE DE PILOTAGE ET DE LA PROSPECTIVE
BUREAU DU RECRUTEMENT
Tel : 01.53.73.53.17 / 27

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

DU RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DE
TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP
POUR LE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

CALENDRIER DU RECRUTEMENT

- Date d'ouverture des inscriptions : **vendredi 10 juillet 2020** ;
- Date limite d'envoi ou de dépôt des dossiers d'inscription : **vendredi 21 août 2020** ;
- Sélection des dossiers par la commission de sélection : **à partir du vendredi 25 septembre 2020** ;
- Les auditions des candidats sélectionnés se dérouleront **à partir du lundi 2 novembre 2020** en Île-de-France.

L'administration, ne pouvant être tenue pour responsable de l'acheminement du courrier, **décline toute responsabilité** pour les formulaires d'inscription qui ne seraient pas parvenus **dans les délais** à l'adresse indiquée ci-dessous.

<p><i>Par voie postale (cachet de la Poste faisant foi)</i></p> <p>Préfecture de police Direction des ressources humaines Sous-direction des personnels Service du pilotage et de la prospective Bureau du recrutement – pièce 308 9 boulevard du Palais 75195 Paris Cedex 04</p>	<p><i>Sur place à l'adresse suivante :</i></p> <p>Préfecture de police Direction des ressources humaines Sous-direction des personnels Service du pilotage et de la prospective Accueil du bureau du recrutement 3^{ème} étage - pièce 308 du lundi au vendredi de 8h00 à 14h00 11 rue des Ursins 75004 Paris Tel : 01.53.73.53.17 / 27 Métro 1 ou 4 : Hôtel de ville ou Cité RER B ou C : Saint-Michel-Notre-Dame</p>
---	--

Le formulaire d'inscription peut être aussi téléchargé sur le site internet de la préfecture de police (www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr), son dépôt étant soumis aux mêmes conditions de délai.

Les renseignements demandés ci-après présentent un caractère obligatoire pour le traitement de l'inscription.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

SÉLECTION DE LA OU DES FICHE(S) DE POSTE

*** Spécialité « Accueil, maintenance et logistique » :**

- poste de chargé de la gestion du matériel, de l'équipement et du suivi des travaux à Rueil Malmaison (92)
 poste de peintre en bâtiment à Maisons-Alfort (94)

*** Spécialité « Entretien et réparation des engins et véhicules à moteur » :**

- poste de mécanicien automobile à Massy (91)

**ATTENTION : LE CHOIX DE LA SPÉCIALITÉ
EST OBLIGATOIRE ET DÉFINITIF → UN SEUL CHOIX POSSIBLE**

Écrire très lisiblement, en lettres MAJUSCULES

A - ÉTAT-CIVIL

Madame Monsieur

NOM (*nom de naissance ; en lettres capitales*):

NOM D'USAGE (*pour les personnes mariées, veuves ou divorcées*):

PRÉNOMS (*souligner le prénom usuel*):

NOM et PRÉNOM du père :

NOM de naissance et PRÉNOM de la mère :

Nationalité française : OUI NON EN COURS D'OBTENTION

Autre nationalité :

Date de naissance : COMMUNE :

DEPARTEMENT

ou PAYS étranger :

PROFESSION :

SITUATION FAMILIALE :

B - ADRESSE

Indiquer l'adresse à laquelle toute correspondance (convocations, notification) doit parvenir.

En cas de modification de cette adresse, prévenir immédiatement le service gestionnaire du recrutement.

N° : RUE :

CODE POSTAL : LOCALITÉ :

 (Domicile) :  (Portable) :

 (Lieu de travail) :

Courriel :

C - SITUATION AU REGARD DU SERVICE NATIONAL

Dispensé Engagé(e) Exempté Libéré Néant Non concerné(e) Réformé

Recensé(e) Date du recensement :

Journée Défense et Citoyenneté effectuée le : J.D.C. non effectuée

Service accompli : Durée accomplie en tant qu'appelé :
Durée accomplie en tant qu'engagé :

Services civiques et autres formes de volontariat :

D - RECRUTEMENT SOUMIS À UNE CONDITION DE DIPLÔME

Vous êtes titulaire (ou susceptible d'être titulaire à la date de nomination) du diplôme ou titre requis homologué de niveau 3 (anciennement niveau V° délivré en France) :

Précisez lequel :

ACQUIS

EN COURS D'OBTENTION

Si vous n'êtes pas titulaire du diplôme ou titre requis homologué de niveau V en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité choisie délivré en France, précisez ci-dessous votre situation en cochant la case correspondante :

Vous êtes titulaire d'un titre ou d'un diplôme homologué au niveau requis par la commission d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) :

précisez lequel :

(si vous ignorez si votre diplôme ou titre est homologué ou inscrit au RNCP, renseignez-vous auprès de l'établissement ou de l'organisme qui vous l'a délivré)

Vous êtes titulaire d'un titre ou d'un diplôme étranger assimilé au titre ou diplôme requis :

précisez lequel :

(si vous ignorez si votre diplôme ou titre est assimilé, renseignez-vous auprès de votre rectorat)

Vous justifiez d'une qualification reconnue comme équivalente au titre ou diplôme requis.

Vous devez adresser le formulaire « Demande d'équivalence à la condition de diplôme », figurant en annexe 3, complété avec précision et accompagné de tout document justifiant la demande (*tout document rédigé en langue étrangère doit être accompagné de sa traduction en français effectuée par un service assermenté*).

DISPENSE DE DIPLÔME

La condition de diplôme peut être supprimée pour les mères et pères d'au moins trois enfants et les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste arrêtée par le ministre chargé des sports.

Vous devez adresser le formulaire « Demande de dispense de la condition de diplôme », figurant en annexe 4, complété avec précision.

Joindre obligatoirement à cette demande toutes pièces justificatives nécessaires :

Mère ou père de 3 enfants et plus
(copie intégrale du livret de famille)

Sportif de haut niveau
(tout document justifiant la demande)

RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

E – ÊTES-VOUS TITULAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE ?

OUI

NON

Si oui, quelle(s) catégorie(s) :

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____
(NOM et PRÉNOMS)

Certifie sur l'honneur que les renseignements figurant sur le présent formulaire sont exacts et m'engage à fournir à l'administration, dès qu'elle m'en fera la demande, les pièces destinées à compléter mon dossier d'inscription.

Je reconnais :

- remplir toutes les conditions requises pour l'inscription à ce recrutement ;
- que toute déclaration inexacte ou incomplète de ma part me ferait perdre le bénéfice de mon éventuelle admission à ce recrutement.

En outre, je suis informé(e) qu'en cas de réussite, ma nomination est subordonnée à la visite médicale réglementaire d'aptitude conformément au décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié.

Fait à, le

Date et signature précédées de la mention manuscrite "lu et approuvé"

RAPPEL IMPORTANT

Pour que votre inscription soit complète, vous devez joindre au présent formulaire (dûment rempli, daté et signé) :

- ↪ La photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ;
- ↪ Pour les candidats âgés de moins de 25 ans : une pièce justificative de la situation à l'égard du service national ;
- ↪ La photocopie de la notification de reconnaissance de travailleur handicapé délivrée par la CDAPH ;
- ↪ La fiche de renseignements dûment complétée ;
- ↪ La photocopie du diplôme de niveau 3 (anciennement niveau V : CAP/BEP) en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité choisie ;
- ↪ En cas de demande de qualification reconnue comme équivalente à l'un des titres ou diplôme requis : l'annexe 3 du dossier d'inscription : le formulaire « Demande d'équivalence à la condition de diplôme » doit être complété avec précision et accompagné de tout document justifiant la demande ;
- ↪ En cas de demande de dispense de la condition de diplôme : l'annexe 4 : le formulaire « Demande de dispense de la condition de diplôme » complété avec précision et accompagné de tout document justifiant la demande ;
- ↪ Une lettre de candidature motivée ;
- ↪ Un curriculum vitae détaillé indiquant la nature et la durée des formations suivies ainsi que les emplois éventuellement occupés (joindre les justificatifs (diplômes, attestation de formation, certificat de travail...)) ;
- ↪ La ou les fiches de poste sur lesquelles vous souhaitez candidater dûment datée(s), signée(s) et complétée(s) de votre nom et prénom ;
- ↪ Une attestation sur l'honneur de ne pas appartenir déjà à un corps de la fonction publique ;
- ↪ Deux enveloppes timbrées suffisamment affranchies portant vos nom, prénom et adresse.

ANNEXE 1

Pays européens dont les ressortissants ont accès à la fonction publique

Les 28 pays de l'Union Européenne (date d'adhésion)

- Allemagne (25.03.1957)	- Italie (25.03.1957)
- Autriche (01.01.1995)	- Lettonie (01.05.2004)
- Belgique (25.03.1957)	- Lituanie (01.05.2004)
- Bulgarie (01.05.2007)	- Luxembourg (25.03.1957)
- Chypre (01.05.2004)	- Malte (01.05.2004)
- Croatie (01.07.2013)	- Pays Bas (25.03.1957)
- Danemark (01.01.1973)	- Pologne (01.05.2004)
- Espagne (01.01.1986)	- Portugal (01.01.1986)
- Estonie (01.05.2004)	- République Tchèque (01.05.2004)
- Finlande (01.01.1995)	- Roumanie (01.05.2007)
- France (25.03.1957)	- Royaume Uni (01.01.1973)
- Grèce (01.01.1981)	- Slovaquie (01.05.2004)
- Hongrie (01.05.2004)	- Slovénie (01.05.2004)
- Irlande (01.01.1973)	- Suède (01.01.1995)

Les États parties à l'accord sur l'espace économique européen

- Islande 1996	- Confédération Suisse 1.06.2002
- Liechtenstein 1996	- Principauté de Monaco 2008
- Norvège 1996	- Principauté d'Andorre 1994

L'attention des candidats est appelée sur l'article 1^{er} **du décret n° 2010-311 du 22 mars 2010** relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française qui précise :

« **Les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne** ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autres que la France, peuvent accéder aux corps, cadres d'emplois ou emplois dont relèvent les fonctionnaires mentionnés à l'article 2 de la **loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires par concours ou par voie de détachement.

Toutefois, ils ne peuvent occuper un emploi dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ».

ANNEXE 2

Les équivalences de diplômes

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

[Arrêté du 26 juillet 2007](#) fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation.

NOR : *BCFF0762090A*

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu le [décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#) modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Arrête :

Art. 1^{er}. – Lorsque le recrutement par voie de concours est subordonné à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation, les candidats qui remplissent les conditions fixées à l'article 6 du [décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#) susvisé peuvent faire acte de candidature à ce concours dans les conditions définies aux articles suivants.

Art. 2. – Peuvent faire acte de candidature aux concours visés à l'article 1^{er} les candidats qui justifient de l'exercice d'une activité professionnelle, salariée ou non salariée, exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée d'au moins trois ans à temps plein et relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès.

La durée d'activité professionnelle exigée est réduite à deux ans lorsque le candidat justifie d'un titre ou d'un diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis par le statut du corps ou du cadre d'emplois.

L'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles doit avoir été accompli dans des fonctions d'un niveau au moins équivalent à ceux des emplois du corps ou cadre d'emplois auxquels le concours donne accès.

Pour apprécier la correspondance de l'activité professionnelle exercée avec celle à laquelle donne accès le concours, l'administration se réfère au descriptif des professions de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise (PCS ESE) 2003.

Sont également prises en compte les périodes d'activité professionnelle dans l'exercice de professions appartenant à des catégories socioprofessionnelles comparables dans d'autres Etats.

Art. 3. – Le candidat qui demande à bénéficier des dispositions de l'article 6 du [décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#) susvisé doit fournir à l'appui de sa demande un descriptif détaillé de l'emploi tenu, du domaine d'activité, du positionnement de l'emploi au sein de l'organisme employeur, du niveau de qualification nécessaire ainsi que des principales fonctions attachées à cet emploi.

Il doit en outre produire :

– une copie du contrat de travail ;

– pour les périodes d'activité relevant du droit français, un certificat de l'employeur délivré dans les conditions prévues à [l'article L. 1234-19 du code du travail](#).

A défaut des documents mentionnés aux deux précédents alinéas, il peut produire tout document établi par un organisme habilité attestant de la réalité de l'exercice effectif d'une activité salariée ou non salariée dans la profession pendant la période considérée.

Lorsque les documents ne sont pas rédigés en langue française, il en produit une traduction certifiée par un traducteur agréé.

L'administration a la possibilité de demander la production de tout ou partie des bulletins de paie correspondant aux périodes travaillées.

Elle peut demander la présentation des documents originaux ; ces documents ne peuvent être conservés par l'administration que pour le temps nécessaire à leur vérification et doivent en tout état de cause être restitués à leur possesseur dans un délai de quinze jours.

Art. 4. – Les autorités compétentes sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 juillet 2007.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur général de l'administration et de la fonction publique :

Le sous-directeur,
G. PARMENTIER

ANNEXE 3

Demande d'équivalence à la condition de diplôme
(vous n'êtes pas titulaire du diplôme ou titre homologué de niveau V)

NOM :

NOM D'USAGE :

PRÉNOMS :

DATE DE NAISSANCE :

PROFESSION :

POSTES À POURVOIR :

* Spécialité « Accueil, maintenance et manutention » :

- poste de gestionnaire externalisation
- poste d'agent chargé des mines et de l'externalisation
- poste de menuisier

* Spécialité « Entretien et réparation des engins et véhicules à moteur » :

- poste de magasinier, agent d'approvisionnement
- poste de magasinier automobile

Vous devez justifier de l'exercice **d'une activité professionnelle**, salariée ou non salariée, exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée **d'au moins 3 ans** à temps plein et **relevant de la même catégorie socioprofessionnelle** que celle d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer. *La durée est réduite à 2 ans lorsque le candidat justifie d'un titre ou d'un diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis.*

Vous devez fournir à l'appui de votre demande :

(tout document rédigé en langue étrangère doit être accompagné de sa traduction en français effectuée par un service assermenté)

- La copie du (des) contrat(s) de travail
- La copie du (des) certificat (s) de l'employeur pour les périodes d'activité
- Tout document justifiant la demande
- Le cas échéant copie du titre ou du diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis

Catégorie socioprofessionnelle dont relève la fonction d'adjoint technique référencée dans la nomenclature professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise (PCS-ESE) :

5 - Employés / 6 - Ouvriers

ANNEXE 4

Demande de dispense de la condition de diplôme

NOM :

NOM D'USAGE :

PRÉNOMS :

DATE DE NAISSANCE :

À quel titre la dispense de la condition de diplôme est sollicitée ?

- Mère ou père de trois enfants :
Joindre la copie intégrale du livret de famille

- Sportif de haut niveau inscrit sur la liste arrêtée par le ministre chargé des sports :
Joindre tout document justifiant la demande

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
POUR LE RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE
DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP
POUR LE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL
DE 2^{ÈME} CLASSE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

(À compléter et joindre au dossier d'inscription)

*Le recrutement de personnes en situation de handicap repose sur un principe de non discrimination.
Ce questionnaire a pour vocation d'assurer la meilleure adéquation possible
entre votre situation personnelle et le poste de travail qui vous sera proposé.
La qualité des réponses que vous y apporterez y contribuera.*

NOM : NOM D'USAGE :
PRÉNOM :



La situation de handicap entraîne la limitation ou la restriction d'une ou plusieurs fonctions : physique, sensorielle, cognitive ... d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Vous concernant, dans quel(s) domaine(s) pré-cité(s), votre handicap se manifeste-t-il ?

Par exemple :

- limitation physique : port de charges, station debout ou assise prolongée ;
- limitation sensorielle : audition, vision ;
- limitation psychiques/cognitives : mémoire, concentration, émotions ;
- trouble de santé invalidant : disponibilité restreinte pour raison médicale.



La loi prévoit des compensations aux situations de handicap afin de promouvoir l'égalité des droits et des chances. Au regard des limitations d'aptitude que vous avez mentionnées ci-dessus, des aménagements du cadre de travail sont possibles.

Vous concernant, de quels aménagements avez-vous besoin ?

Par exemple :

- accessibilité, outils ergonomiques (fauteuil, écrans d'ordinateur ...)
- aménagements horaires, rythme de travail, trajet domicile-travail.
